

Le bon fonctionnement du comité de suivi individuel (CSI) du doctorant est **sous la responsabilité du directeur de thèse**. En cas de difficulté du doctorant, le CSI identifie les problèmes, les signale, notamment à l'ED et à la direction du laboratoire et propose des solutions pour les résoudre.

Le CSI réunit au moins :

- Le doctorant, qui prépare un exposé synthétique ; Il est tenu de télécharger, remplir et transmettre un **rapport annuel d'activités** au secrétariat de l'ED **une semaine** avant le CSI.
- **1 personnalité scientifique extérieure** à l'unité d'accueil et à l'ED. Elle doit être une personnalité scientifique compétente dans le domaine de la thèse et surtout capable de discerner d'éventuelles difficultés du doctorant, ou touchant au bon déroulement de la thèse ou des problèmes humains. Elle ne doit être ni en situation hiérarchique par rapport au directeur de thèse, ni empêcher d'une façon ou d'une autre d'exprimer un avis indépendant sur le déroulement de la thèse.
- Au moins **1 membre de l'ED**, sans conflit d'intérêt avec l'étudiant qui sera désigné comme Représentant de l'ED. Il doit avoir pris connaissance du règlement des comités de thèse, et écrire le compte-rendu synthétique (~10 lignes) au moment même de la réunion du comité de thèse. Le représentant de l'ED ne doit pas être membre de l'unité du directeur de thèse.
- **Le directeur de l'unité de recherche (ou à défaut le représentant du groupe de recherche spécifique)**, excepté dans le cas où celui-ci est le directeur de thèse et sera donc remplacé par un représentant qu'il nomme.
- **Un parrain de thèse** : à l'initiative du doctorant ou du directeur de thèse, le parrain peut être **invité** au CSI.
- **La direction de thèse ne participe pas au CSI** à proprement parler, mais il **peut être présent** lors de la **discussion scientifique** avec la personnalité extérieure afin d'affiner la poursuite du travail de thèse.

Comité 1 : fin de première année/ inscription en 2ème année

Un CSI sera organisé **au maximum en fin de première année de thèse**. L'objectif de ce comité est de s'assurer du bon démarrage de la thèse, des orientations prises et des relations du doctorant avec son directeur de thèse et son laboratoire d'accueil. Il en est rendu compte brièvement dans un courriel adressé au directeur de l'ED qui autorise la réinscription en deuxième année (ce compte-rendu est obligatoire pour la réinscription). Les thèses en difficulté doivent absolument être signalées à la direction de l'unité et de l'ED, il peut être souhaitable pour l'intérêt de tout le monde d'interrompre une thèse ou de ré envisager sa direction en fin de première année.

Comité 2 : Fin de deuxième année/ inscription en 3ème année

Le CSI se réunit en fin de deuxième année pour planifier les dernières opérations de la thèse (fin des formations, organisation de la rédaction, point sur les pistes à poursuivre absolument ou à abandonner, préparation de l'insertion professionnelle).

Le doctorant, au cours de ce CSI, doit être mis au courant des formalités administratives à accomplir en liaison avec la perte annoncée de son statut de doctorant en fin de troisième année d'inscription (c'est-à-dire en septembre, parfois donc quelques mois avant la soutenance). Le compte-rendu du comité est obligatoire pour la réinscription.

Comité 3 : inscription dérogatoire en 4^{ème} année

Argumentaire du doctorant et de la direction de thèse justifiant la demande de réinscription dérogatoire, et bien préciser l'échéancier jusqu'à la date prévue de la soutenance. Décrire le plan de financement pour les mois supplémentaires jusqu'à la soutenance.

Déroulement :

Première partie : exposé du doctorant (joindre le rapport annuel d'activité).

Deuxième partie : Vérifiez si tous les points à aborder lors du CSI l'ont bien été :

A. Objectifs scientifiques (Installation du projet)

- Identification claire de la problématique
- Questions de recherche à étudier
- Contacts établis avec des correspondants scientifiques
- Nature des séminaires suivis
- Modules scientifiques (deux) réalisés/prévus

Les parties suivantes, qui sont hors projet scientifique, se déroulent sans la présence de la direction de la thèse.

B. Moyens pour réaliser le projet

- Disponibilité du matériel biologique, des ressources génomiques, des bases de données
- Faisabilité des missions et des expérimentations
- Accès aux moyens techniques et plates-formes expérimentales des laboratoires
- Financement des expérimentations/déplacements
- Tenue d'un cahier de laboratoire

C. Environnement / Autres activités du doctorant.

- Insertion dans l'équipe d'accueil
- Parrainage souhaité
- Organisation d'une cotutelle (pays étranger)
- Projet professionnel identifié
- Modules d'ouverture (deux) choisis
- Enseignements réalisés (cadre/nombre d'heures)

Troisième partie : Conclusions et signatures du comité de thèse (10 lignes maximum), à rédiger par le représentant de l'ED en concertation avec tous les membres du CSI, se termine par l'une des mentions suivantes :

- Avis favorable à la poursuite de la thèse.
- Avis favorable sous réserve de mise en place d'une médiation
- Avis défavorable à la poursuite de la thèse.

Les problèmes éventuels doivent être signalés au représentant de la filière doctorale, ou à la direction de l'ED. L'avis est nécessaire pour toute réinscription.

NB - Fiche à joindre au dossier de réinscription

Cette fiche et le « rapport annuel d'activité » doivent parvenir à l'ED583 au plus tard au moment de la demande de renouvellement d'inscription.

Prénom et Nom du (de la) doctorant(e) :

Directeur de thèse :

Représentant de l'ED :

Représentant du laboratoire :

Personnalité extérieure :

Laboratoire et institution d'appartenance :

Date de l'entretien entre le CSI et le doctorant :

Avis du CSI (5-10 lignes) :

Avis :

- ☐ Favorable à la poursuite de la thèse
- ☐ Favorable sous réserve de mise en place d'une médiation
- ☐ Défavorable à la poursuite de la thèse

Signatures :

Le/la doctorant(e)

Directeur de thèse

Représentant de l'ED

Représentant de l'unité de recherche

Membre extérieur

Chacun des membres du CSI reconnaît avoir participé à cet entretien, avoir pris connaissance du « rapport annuel d'activité » et avoir formulé des remarques ou conseils au doctorant, qui reconnaît en prendre note.

Annexe pour les 3ème année et +

AVIS DU COMITE POUR LA REINSCRIPTION DEROGATOIRE :

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Signature du directeur de thèse* :

Signature du (de la) Directeur (rice) de l'ED*:

* signature électronique possible

IMPORTANT :

Le doctorant dépose l'avis du CSI sur son compte ADUM le plus rapidement possible.

L'avis sera à joindre au dossier d'inscription dérogatoire avec les argumentations détaillées du doctorant et de la direction de thèse